

PROTOCOLE EN CAS D'URGENCE :

CRISE D'EPILEPSIE

Ce document est destiné à aider les personnels non médicaux de l'établissement en cas d'urgence.

Il précise :

- les signes d'appel et les symptômes visibles ;
- les mesures à prendre pour la mise en sécurité de l'enfant ou de l'adolescent ;
- les référents à contacter ;
- les informations à fournir au médecin d'urgence pour une compréhension efficace du problème.

Signes d'appel

- . perte de conscience
- . yeux réversés ou regard fixe
- . mouvements saccadés des membres
- . raideur du dos et des membres

Mesures à prendre

1. noter l'heure et faire sortir calmement les autres enfants. Faire quérir une aide extérieure (infirmerie, vie sco., adm...)
2. ne pas chercher à déplacer l'adolescent sauf s'il court un danger (ex : crise dans les escaliers, dans l'eau, sur la route...)
3. éloigner tout objet pouvant le blesser (chaise...)
4. ne rien introduire dans sa bouche
5. mettre l'enfant en position sur le côté (Position Latérale de Sécurité)
6. appeler le SAMU (tel : 15), dans tous les cas appliquer les consignes données par le médecin du centre 15
7. appeler les parents

Informations à fournir au médecin d'urgence (15) :

- Décliner votre identité, le N° de téléphone où l'on peut vous joindre et l'endroit où se passe l'incident.
- Présenter la situation : Adolescent présentant une crise d'épilepsie depuis (donner l'heure du début).
- Préciser au médecin quel traitement l'élève prend l'élève et s'il l'a pris ce jour (si on dispose de l'information).

Ce protocole nous a été proposé par le médecin scolaire : Docteur Guyon Bruno